

LES BONNES PRATIQUES POUR RANDONNER DANS LA CREUSE

BALISAGE



✓ Je respecte les espaces protégés

En France, de nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs réglementaires. Que ce soit à la campagne, dans les zones humides ou ailleurs, ces espaces accueillent les randonneurs. Renseignez-vous avant de partir pour connaître les dispositifs réglementaires.

✓ Je reste sur le sentier

Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme. Restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.

✓ Je referme les clôtures et les barrières

Sur les chemins, nous sommes toujours sur la propriété d'autrui. Pensez à fermer les clôtures et barrières après votre passage.

✓ Je partage les espaces naturels

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins. Partagez l'espace naturel avec les activités agricoles ou sportives et restez attentifs aux autres usagers.

✓ Je nettoie mes semelles

Sans le savoir, nous pouvons nuire à la biodiversité en apportant dans la terre collée à nos semelles des graines ou des germes venus d'autres milieux naturels.

✓ Je respecte la nature



Je suis discret : Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits. Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir. Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.

Je laisse pousser les fleurs

Je ne fais pas de feu : Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature. Respectez les consignes et en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112.

Je garde mon chien en laisse : les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur ! Pour le confort et la sécurité de tous, gardez vos animaux de compagnie en laisse.

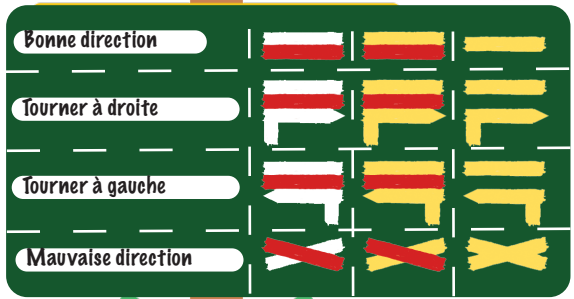
✓ Je signale les anomalies



SURICATE
TOUS SENTINELLE DES BORDS DE NATURE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SIGNALER UN PROBLÈME
sentinelles.sportsdenature.fr





✓ Je ramène mes déchets

La durée de dégradation

DES DÉCHETS ABANDONNÉS

 Papier toilette jusqu'à 1 mois	 Trognon de pomme 1 à 5 mois	 Mouchoir en papier 3 mois	 Pelure de fruits 3 à 5 mois	 Brique alimentaire jusqu'à 5 mois
 Ticket (transports, cinéma...) et journal papier 3 à 12 mois	 Allumette 6 mois	 Emballage papier et carton jusqu'à 12 mois	 Mégot de cigarette 1 à 5 ans	
 Chewing-gum et papier de bonbon 5 ans	 Huile de vidange 5 à 10 ans	 Boîte de conserve 50 ans	 Barquette et objet en polystyrène 50 à 80 ans	
 Pneu 100 ans	 Cigarette et barquette en aluminium 100 à 500 ans	 Sac en plastique et produit hygiénique 400 à 450 ans	 Filet et cordes de pêche 600 ans	
 Bouteille et objet en plastique 100 à 1000 ans	 Pile 200 à 7000 ans	 Forfait de ski et polystyrène expansé 1000 ans	 Bouteille en verre jusqu'à 5000 ans	

